

Compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2017

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, DE BESSA MARTINS Rémy, GERMAIN Marjorie, GROS Franck, MORSELLI Daniel, OBRY Xavier, QUERE Brigitte, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Eric, LEVECQUE Jean-Luc

Procurations : CORRAO Aurélie donne pouvoir à AREVALO Mireille, FAYOLLE Raymond donne pouvoir à THERAUBE Chantal

Secrétaire de séance : DE BESSA MARTINS Rémy

Après l'appel des conseillers municipaux, le quorum étant atteint, le maire ouvre le conseil municipal, cite les pouvoirs reçus et demande au conseil municipal s'il est d'accord que Rémy DE BESSA MARTINS remplisse la fonction de secrétaire.

Il fait approuver le compte-rendu de la séance du 29 août 2017 qui l'est à l'unanimité.

Délibérations

1. Emprunt pour les travaux de l'école publique

- Demande de prêt de 1 100 000 € à la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Afin de financer les travaux de réaménagement de l'école élémentaire et la construction neuve de l'école maternelle de Lablachère, il est nécessaire de contracter un prêt .

Montant du devis en HT	1 668 388.61 €
- subventions attendues	445 000.00 €
- autofinancement par la commune	123 388.61 €
TOTAL	1 100 000.00 €

Des devis ont été demandés à plusieurs établissements bancaires et la commission des finances propose un prêt remboursable en 25 ans au taux fixe de 1.63 %, auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

Le conseil municipal à l'unanimité, 2 non-votants (BOISSIN Éric et LEVECQUE Jean-Luc), décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

- Demande de deux prêts à court terme à la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Dans l'attente du remboursement de la TVA et des subventions pour financer les travaux de réaménagement de l'école élémentaire et la construction neuve de l'école maternelle de Lablachère, il est nécessaire de contracter deux prêts à court terme, remboursables partiellement ou totalement par anticipation, sans frais.

La commission des finances propose, après avoir étudié plusieurs propositions d'établissements bancaires :

-1^{er} : un prêt à Court Terme de 330 000 Euros, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.50 %.

-2^{ème} : prêt à Court Terme de 445 000 Euros, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.50 %

Après avoir délibéré à l'unanimité, 2 non-votants (BOISSIN Éric et LEVECQUE Jean-Luc), le conseil municipal décide de contracter ces deux emprunts à Court Terme auprès du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

2. Acquisition par la commune de parcelles pour créer l'accès au terrain du SDIS ainsi que l'acheminement des réseaux

Pour la construction du futur centre incendie et de secours à Lablachère et afin de finaliser le compromis pour l'acquisition des parcelles d'emprise selon le séquençage suivant :

- > Acquisition des parcelles C1280, 2131 et 2133
- > Echange de parcelles 2719 contre 2716
- > Cession de parcelle 2715
- > Cession de parcelles 2717 et 2719 à la commune de Lablachère,

le SDIS demande à la commune de Lablachère d'ajouter au dossier :

- > l'acquisition des parcelles 2717 de 95 ca et 2719 de 02a 08ca au prix de 20€/m2 soit 6 060€ + frais d'actes pour créer l'accès aux parcelles du SDIS
- > l'acheminement des réseaux jusqu'au terrain du SDIS.

Le conseil municipal à l'unanimité, 2 non-votants (BOISSIN Éric, LEVECQUE Jean-Luc), décide

- d'acquérir ces parcelles pour créer l'accès aux parcelles du SDIS
- d'acheminer les réseaux jusqu'au terrain du SDIS.

3. Modification des statuts de la communauté de communes Beaume Drobie : compétence SPANC

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie a modifié des statuts par délibération du conseil communautaire en date du 6 juillet 2017. Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur la proposition de modification de l'Article 3 des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

C. GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES

C. DEVELOPPEMENT DURABLE

C 3 Contrôle technique des installations d'assainissement non collectif

Mise en place, en application de l'article 2224-8 du CGCT, d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif sur les communes de Beaumont, Dompnac, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, PLanzolles, Rocles, Sablières, St Mélaney, St André Lachamp, St Genest de Beauzon et Valgorge ainsi que sur les communes de Chandolas, Faugères, Ribes, Rosières, Vernon par une adhésion en « représentation / substitution » au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, ce en application de l'article L5214-21 du CGCT.

L'exercice de cette compétence ne substitue pas le pouvoir de police du maire qu'il détient en application de l'article L. 2212-2 du CGCT, et particulièrement de l'article L. 1331-6 du Code de la Santé Publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la proposition de modification des statuts telle que proposée par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

4. Contrats d'assurance des risques statutaires – communication des résultats par le CDG07 pour les collectivités et établissements employant au plus 20 agents CNRACL – résultats agents IRCANTEC –

La commune a, par la délibération du 10 avril 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de la commune, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le conseil, à 17 voix pour, 1 voix contre (BOISSIN Éric), 1 abstention (LEVECQUE Jean-Luc), décide de choisir le contrat négocié par Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

5. Désigner la communauté de communes coordinateur du groupement de commande pour l'achat de véhicules électriques

Le Maire rappelle que via le label TEPCV, il est possible de mobiliser une subvention du Ministère de l'environnement pour l'acquisition de véhicules électriques par les Communautés de Communes et les Communes à l'échelle des Cévennes d'Ardèche. Ainsi, il est prévu 1 véhicule pour la Commune de Lablachère.

Pour faciliter l'organisation de la commande publique, et respecter les règles de versement des subventions, le Président de la Communauté de Communes a proposé de recourir à un groupement de commande entre les collectivités concernées. A l'issue, la commune sera propriétaire de son véhicule et assurera son financement, subvention TEPCV de 80 % déduite, auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 2 abstentions (BOISSIN Éric et MARCHAL Yannick) décide de :

- constituer, pour l'achat de véhicules électriques, un groupement de commandes, avec la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie
- adhérer au groupement ainsi constitué,
- accepter que la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie soit désignée coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé,
- autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'opération.

6. Choix des entreprises pour le périmètre de protection des sources AEP de St Jean.

Monsieur le maire rappelle la décision prise de procéder aux travaux de protection des captages de Sauveplane, Boyer Haute et Basse et Turel qui font suite à la mise en conformité de ces sources situées sur la commune de St-Pierre St-Jean.

Une consultation de type marché public a été lancée contenant 5 lots de nature de travaux différents. Suite à l'examen des offres de prix, des candidatures et des mémoires techniques, 4 entreprises ont ainsi été retenues pour les 5 lots. Voici un tableau récapitulatif des montants retenus et des entreprises associées :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total lot	Total/ent	Ent
Lot 1 terrassement et piste accès	30 005.00	12 450.00	42 455.00	42 455.00	LEYRIS
Lot 2 coupe d'arbres débroussaillage et élagage	25 570.00	8 930.00	36 500	36 500.00	ONF
Lot 3 sécurisation de parois et talus	92 290.00	22 470.00	114 760.00	114 760.00	HYDROKARST
Lot 4 maçonnerie, TP et divers	94 630.50	41 160.00	135 790.50	229 310.50	BOYER TP
Lot 5 clôtures, portails et panneaux	64 530.00	28 990.00	93 520.00		
TOTAUX (€ HT)	309 025.50	114 000.00	423 025.50		

A ces montants, il faut également ajouter une prestation de pose de compteurs sur la conduite d'adduction en provenance des sources. Cette prestation a été confiée à la société AMA-ITEA, qui est déjà intervenue pour la commune pour la mise en place de la télégestion. Cette prestation s'élève à 23 400€ HT. Ces travaux seront engagés dès que les accords de subventions seront reçus soit d'ici début d'année 2018.

L'ensemble des travaux en tranche optionnelle concerne la source de Turel, dont l'exécution des travaux est étroitement liée au résultat favorable ou non de la recherche d'eau par forage qui va être engagée sur le secteur de Bieuzet.

Ce marché sera suivi par le Bureau d'Etudes Hydrogéologiques G. RABIN.

Une demande subvention a été déposée au conseil départemental et à l'Agence de l'eau pour un montant de travaux de 445 000 € HT (hors frais de pose de compteur).

Le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention (BOISSIN Éric), 1 non-votant (LEVECQUE Jean-Luc), approuve les résultats de la consultation,

sollicite l'aide financière du conseil départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse charge monsieur le maire d'établir tous documents nécessaires au bon déroulement de ce marché de travaux

L'ensemble des délibérations est signé par les membres présents.

Questions diverses

-La propriétaire d'un terrain sous l'église, a proposé de le vendre à la commune car elle ne réside plus à Lablachère. Il est nécessaire d'avoir l'avis du conseil municipal pour l'acheter. La Mairie se renseigne auprès d'une propriétaire riveraine à ce terrain pour savoir si elle veut également le vendre. Le conseil est d'accord pour entamer les transactions. Cela permettrait d'aménager et agrandir l'espace public.

-Rappel de la réunion publique pour les futurs travaux de la route de Planzolles le 19/10/2017 à 18h en mairie.

-Elagage des platanes du 6 au 11 novembre 2017.

-Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et le maire a désigné Chantal Théraube, coordonnateur. Le recensement est important car il permet d'avoir une véritable représentation de la commune pour les dotations de l'état.

- Yannick Marchal informe que l'association Païolive mène des études pour valoriser le patrimoine des grads autour de la Grange aux Pères : elle réfléchit à la gestion des déchets accumulés depuis des décennies et met en place un service civique . Une fois les études réalisées, Yannick se propose de réaliser un diaporama pour ceux qui ne connaissent pas le site.

Conseil clos à 22h15